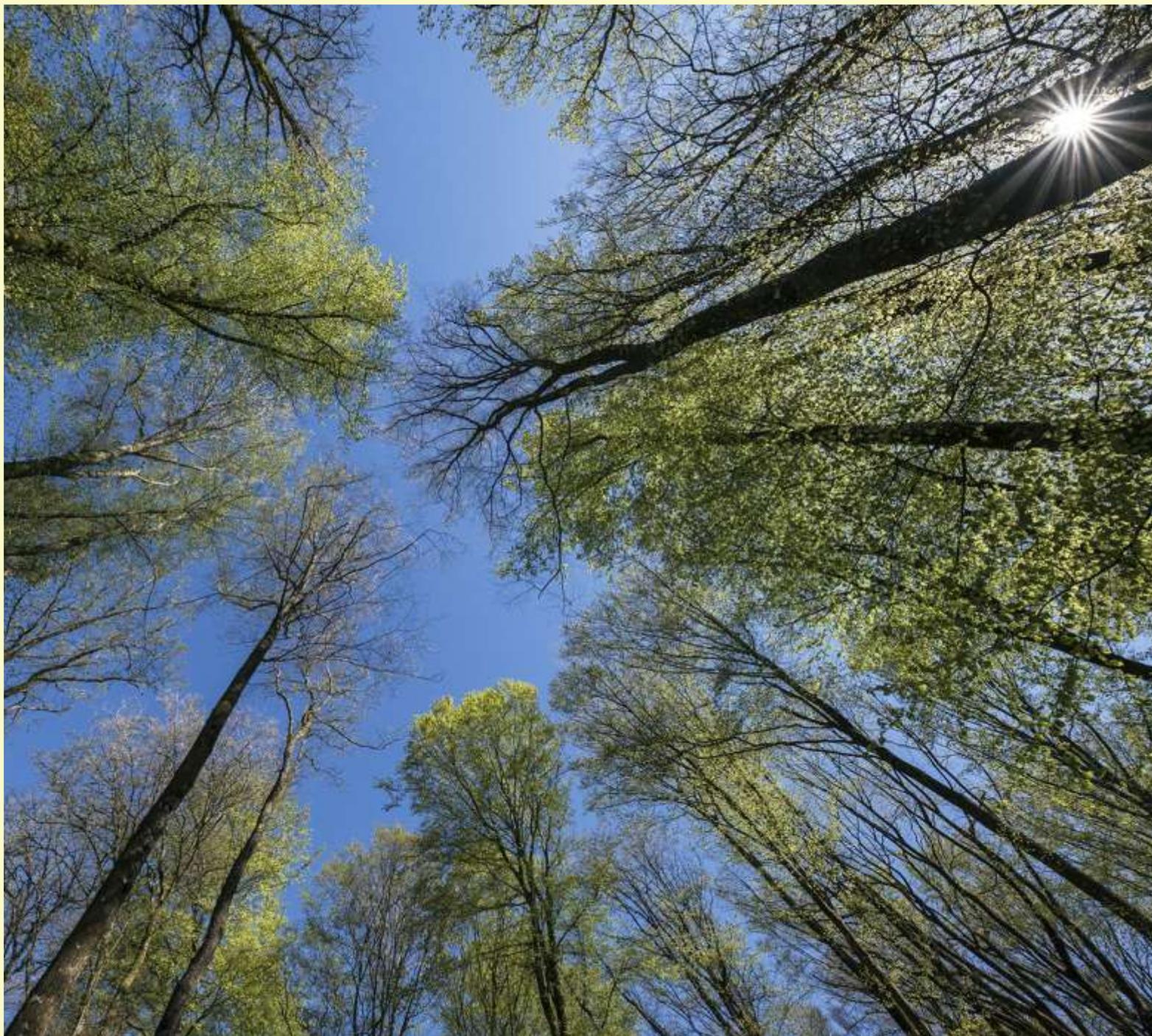


Les Échos de l'Interco



Crédit photo : Fabrice CAHEZ



*Double page
environnement*

Le mot du Président

Ce numéro de printemps de notre bulletin fait une large place, et c'est normal dans ce territoire, à la nature. Dans un contexte international qui inquiète chacun d'entre nous, beaucoup considèrent que des secteurs ruraux comme les nôtres sont un refuge.

A nous de le confirmer par nos actions et le projet « Forêt d'Exception » dont Pierre SYLVESTRE, vice-président de notre Communauté de Communes, a été élu président du Comité de pilotage aux côtés des Maires de près de 80 communes autour de la forêt de Darney en est actuellement la plus belle illustration !

Le printemps est également la période des budgets dans chacune des collectivités; pour notre Communauté de Communes, grâce aux efforts de tous, collaborateurs et élus, et

sous la houlette de notre vice-président aux finances Daniel GARCIN, les finances sont à nouveau très saines ce qui va nous permettre de ne pas augmenter la pression fiscale, tout en engageant des investissements indispensables dans notre futur siège de l'ancien collège de Darney, dans nos écoles et gymnases et dans l'ancien Hôtel de la Gare. Cela va nous permettre également de mettre en oeuvre d'autres actions autour du développement artistique et culturel, de la santé et de la petite enfance.

Alain ROUSSEL

Président de la Communauté de Communes
Les Vosges Côté Sud-Ouest



Zoom sur... le maquis de Grandrupt

En mai 1945, alors que le régime dictatorial hitlérien vient d'être écrasé et que la paix est enfin retrouvée, un constat terrible est fait sur notre territoire : sur les 223 patriotes faits prisonniers et déportés lors de la chute du maquis de Grandrupt-de-Bains, 117 ont disparu dans les camps nazis. Ils viennent s'ajouter aux 3 maquisards qui ont été tués au combat lors de l'attaque du maquis du 7 septembre 1944.



Ainsi, plus de cent familles sont frappées en leur sein par l'immense douleur de la perte d'un être cher. Pour toutes ces familles, pas de funérailles, pas de corps à inhumer, pas un vestige pour se souvenir, rien qui puisse aider à faire son deuil. Seul le néant et quelques bribes datant de plus de 9

mois de déportation dans les mémoires, rien qu'un nom et un prénom sur un acte de décès. C'est dans cet esprit que les survivants du maquis avec les familles et les proches des disparus ont fait édifier, dès 1945, le magnifique **mémorial de Grandrupt-de-Bains**. Avec la



volonté, à la fois, de se souvenir des morts dont les noms sont inscrits en lettres d'or sur le froid granit du mémorial et de rendre honneur à la France à travers cette belle croix de Lorraine, symbole de la liberté et de la France Libre. En outre, de la terre du camp de concentration de Dachau, cet enfer où tant de vosgiens ont été fauchés par la mort, a été déposée dans une urne au pied du mémorial.

Ainsi, aujourd'hui, **77 ans plus tard, le souvenir demeure** et les rendez-vous patriotiques devant le mémorial du maquis de Grandrupt-de-Bains rappellent que des enfants du sud des Vosges et du nord de la Haute-Saône sont tombés pour que vive la France.

Promenades guidées et commentées
libres et gratuites sur le site du maquis :
le samedi 9 juillet
le samedi 6 août
le samedi 17 septembre
Rendez-vous à 15h
devant le mémorial !

Source :
André
BOBAN

Concours jardins potagers

Réservé aux habitants de notre communauté de communes, le concours de jardins potagers est ouvert à tous, jardiniers avertis ou débutants !

Envoyez 3 photos et une description de votre potager avant le 31 juillet 2022.

Le **dossier de candidature** est disponible sur simple demande par courrier à AGRIVAIR, Ferme du Grésil, 88800 Valleroy-le-Sec ou par mail à zerophyto@jardinpotager.eu

Il est également téléchargeable sur les sites internet des Communautés de Communes Terre d'Eau et Vosges Côté Sud Ouest.

La remise des prix avec de nombreux lots aura lieu en automne... Bon printemps à tous !



Service de portage de repas

Comment ça marche ?

En fonction de votre commune de résidence, les repas sont fabriqués, soit par l'EHPAD de Darney, soit par l'hôpital local de Lamarche. Le service de portage est quant à lui assuré sur la totalité du territoire par l'Atelier de Développement de Darney.

Qui s'occupe de quoi ?

La Communauté de Communes :

- Prend les inscriptions via un formulaire à compléter ;
- Règle l'ensemble des prestations (fabrication et portage des repas) ;
- Refacture le service complet aux bénéficiaires tout en gardant à sa charge environ 0,80 €/repas/bénéficiaire.



Quelques chiffres !

En 2020

21 304 repas distribués
44 bénéficiaires en moyenne
33 200 € de reste à charge pour la Communauté de Communes

En 2021

18 973 repas distribués
38 bénéficiaires en moyenne
21 000 € * de reste à charge pour la Communauté de Communes

* un reste à charge plus faible par rapport à 2020, compte tenu de l'harmonisation progressive des tarifs sur 3 ans et du nombre de repas distribués légèrement moins important.

Pour toute demande de renseignements et d'inscriptions, merci de contacter notre accueil :

03.29.09.43.16 • accueil@vosgescotesudouest.fr

France Services, toujours là pour vous aider !

Les Maisons de Services au Public (MSAP) de Darney et Lamarche ont dernièrement été labellisées **France Services**, comme l'était déjà celle de Monthureux-sur-Saône. Cela ne change rien pour vous, les services sont toujours les mêmes, à savoir vous accompagner dans vos démarches administratives et vous mettre à disposition gratuitement un équipement informatique. Simplement, l'accueil sera encore meilleur, avec notamment un conseiller numérique présent en plus de l'animatrice !



Les animatrices France Services vous accueillent dans les locaux de la Communauté de Communes :

À Darney

43 Rue de la République
Isabelle CALTEAU
03.29.08.96.50



Lundi sur rdv : 8h30-12h / 13h30-17h
Mardi sur rdv : 8h30-12h
Mercredi en libre accès : 8h30-12h
Jeudi en libre accès : 8h30-12h / 13h30-17h
Vendredi en libre accès : 8h30-12h

À Lamarche

ZA Chéri Buisson
Isabelle CALTEAU et Catherine LADIER
03.29.07.00.06

Lundi en libre accès : 8h30-12h / 13h30-17h
Mardi sur rdv : 13h30-17h
Mercredi en libre accès : 13h30-17h
Jeudi sur rdv : 8h30-12h / 13h30-17h
Vendredi sur rdv : 13h30-17h



À Monthureux-sur-Saône

61 Rue du Pervis
Catherine LADIER
03.29.09.86.25

Mardi : 8h30-12h / 13h30-17h
Mercredi : 8h30-12h
Jeudi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 8h30-12h

Lieu d'Accueil Enfant Parent « Pirouette »

Au **Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) « Pirouette »** à Darney, Lydie et Audrey accueillent les parents et leurs enfants de moins de 6 ans, ainsi que les futurs-parents, afin d'échanger sur tous les sujets qui touchent à la petite enfance et à la parentalité.

Les situations plus complexes (séparation, inadaptation scolaire ou sociale...) peuvent être abordées en toute intimité pendant que l'enfant profite des jeux à sa disposition.

Quand ?

Ouvert les mercredis
hors vacances scolaires
de 08h30 à 11h30

Où ?

À l'école maternelle
de Darney (entrée
par le champ de foire,
suivre les flèches).

Tarif ?

L'accès y est **gratuit** et **libre**
sans aucune inscription. Un
point d'honneur est mis à
conserver l'anonymat des
personnes qui s'y présentent.



« Pirouette » en quelques mots, c'est..
convivialité, partage, bienveillance et discrétion !

Pour plus de renseignements : 03.29.08.07.11.

A mi-chemin d'une Forêt d'Exception

Le dossier de candidature des forêts de Darney - La Voge au label Forêt d'Exception vient de franchir un nouveau palier, le samedi 26 mars dernier. Un tournant majeur, même, après 18 premiers mois de chantier, avec la **signature par la quasi-totalité des maires des communes forestières de ce périmètre, du protocole d'accord Forêt d'Exception, qui clôt le temps de la concertation.**

Sous le patronage du président du Conseil Départemental, François VANNON, 73 maires sur les 81 engagés dans cette démarche (les autres maires n'ayant pas encore pu soumettre ce point à leur conseil municipal) ont donc matérialisé, d'un trait de stylo, leur engagement fort dans la candidature Forêt d'Exception. Celle-ci peut dès lors être lancée officiellement, forte de ce soutien unanime, et qui va au-delà des premières réalisations concrètes portées par une vingtaine de communes (espaces éducatifs forestiers, lodges forestières, maison des hommes et des forêts...).

Par cette signature, ils ont dit toute l'espérance qu'ils placent dans ce



Pierre SYLVESTRE, président du comité stratégique et de pilotage de la démarche

chantier hors normes pour la **reconquête d'un dynamisme territorial** qui doit l'essentiel aux forêts de Darney - La Voge et à ceux qui les font pousser vers l'excellence sylvicole. Les bois de cette région ont acquis une réputation internationale, en particulier pour la fabrication de merrains, il restait à donner à ce territoire des outils pour « capitaliser » cette réputation et en faire un **vecteur d'aménagement du territoire.** Ces 18 premiers mois d'engagement ont déjà réuni l'ensemble des partenaires, qu'ils soient politiques, économiques ou institutionnels, à parler le même langage « forêt-société » autour d'une vision partagée de la forêt, poumon vert, poumon économique, creuset des savoir-faire et écrivain d'une société plus attentive à son environnement.

Après ce nouveau cap, **le dossier de candidature au label Forêt d'Exception devrait être à portée de ce territoire d'ici 18 mois.** Les équipes qui mûrissent ce dossier sont par conséquent à mi-chemin, tout en ayant engrangé un bel engouement tant des élus que des partenaires économiques ou institutionnels.

Plus d'infos sur www.onf.fr/foret-exception

Durant la **semaine internationale de la forêt**, du 21 au 27 mars, l'ONF a organisé diverses activités sur le territoire dont des conférences et débats sur le thème « forêt, bois et société » en partenariat avec l'interprofession Fibois, ainsi que des parcours en forêt pour découvrir le cycle du chêne !



La Saône se refait une beauté !



Tout au long du mois de mars, la Saône s'est refait une beauté sur la commune de Monthureux-sur-Saône ! Les travaux ont consisté à **enlever les embâcles (bois flottant créant un bouchon)** et à **traiter des arbres qui se trouvent en berge.** Les arbres vigoureux sont laissés en place. En revanche, ceux qui menacent de tomber de par leur état sanitaire et/ou penchants vers le cours d'eau sont supprimés. Néanmoins, les arbres à enjeux sont laissés sur pied afin de favoriser la biodiversité le long de la Saône. Ces opérations ont été conduites par un entrepreneur local. Du 1^{er} avril au 31 juillet, seul l'enlèvement d'embâcles sera effectué pour respecter la période de nidification des oiseaux. A terme, les 16 km de Saône traversant la commune auront **gagné en qualité et en résilience face aux aléas liés aux cours d'eau** (crues, érosions...). Des travaux similaires seront engagés sur l'ensemble des cours d'eau du territoire dans les prochaines années.

Vous avez dit continuité écologique ?

Le bureau d'étude Fluvial.IS a été sélectionné dans le cadre de l'**étude hydraulique et morphologique de la Saône et ses annexes entre Godoncourt et Monthureux-sur-Saône.** L'objectif de cette étude, d'une durée de 13 mois, est de déterminer l'**influence des cinq ouvrages** présents sur le tronçon d'étude. D'une manière générale, les ouvrages hydrauliques sont des **obstacles à la continuité écologique**, c'est-à-dire au passage des poissons et des sédiments (particules solides qui se déposent au fond de l'eau). L'étude va donc donner les scénarii acceptables et techniquement faisables afin de restaurer cette continuité écologique du cours d'eau.



Haies alors ?



Une **haie** est une structure végétale linéaire, associant arbres, arbustes et arbrisseaux, d'une largeur inférieure à 10 mètres, qui pousse librement ou est entretenu et qui constitue un habitat nécessaire à l'alimentation et la reproduction des oiseaux (entre autres).

Entre 1955 et 1975, période du « remembrement » correspondant à l'intensification de l'agriculture moderne, 45 000 kilomètres de haie ont été supprimés en France ! **Des dispositifs départementaux permettent aujourd'hui la replantation de haies et de vergers.** Néanmoins, il faut bien garder à l'esprit qu'il est plus important de conserver l'existant que de supprimer et replanter, car plus une haie est âgée, plus elle est résiliente et plus elle est intéressante écologiquement. De plus, les haies déjà en place et qui poussent de façon spontanée seront toujours plus adaptées que des essences qui ne sont pas du terroir.

En zone Natura 2000, les haies sont considérées comme des aires de repos, d'alimentation, de reproduction et de nidification pour les oiseaux notamment. Néanmoins, ce ne sont pas les seuls à fréquenter ce milieu, **les haies foisonnent de vie** : oiseaux mais aussi insectes ou encore chauves-souris !

En décembre 2021, **un arrêté préfectoral a été pris sur le Département des Vosges qui interdit tout entretien des haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet**, période cruciale pour la reproduction des oiseaux. La ripisylve (arbre en berge) est également visée par cet arrêté. L'objectif est donc de protéger les habitats potentiels des oiseaux et de leur garantir une certaine quiétude.

En tout état de cause, et d'un point de vue de la physiologie végétale, il est préférable de réaliser les travaux d'entretien lors du repos végétatif, ce qui correspond aux saisons automne-hiver. Intervenir à cette période vous permettra d'assurer la pérennité de vos plantes.

Il est également préférable d'utiliser des outils adaptés, sinon, vous risquez d'éclater le bois et non de le couper. La cicatrisation du bois ne sera pas optimale et il sera alors plus exposé aux maladies. Dans cette même optique, une haie réduite de façon trop importante perd une grande partie de sa fonction écologique, c'est contre-productif !

Le
emps !

Espèces protégées

L'article L411-1 du Code de l'Environnement prévoit la **stricte protection de nombreuses espèces animales et végétales**. Cette protection interdit notamment la destruction, la capture, la commercialisation ou encore la perturbation intentionnelle. Cette protection peut être étendue aux

habitats d'espèces protégées, où il est notamment proscrit la destruction, l'altération et la dégradation d'habitat. Ces listes sont consultables sur le site internet de la DREAL Grand Est.

D'autre part, des inventaires alimentent les bases de données naturalistes et mettent en avant la présence d'espèces protégées. S'il est avéré qu'une espèce protégée fréquente un milieu et qu'il est utilisé pour sa reproduction, certains aménagements et travaux sont conditionnés à autorisation. Le statut de protection élevée de certaines espèces par leur rareté prévoit également la protection de son habitat. Par exemple, la présence d'un couple nicheur de Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) au sein d'une haie protégera de fait son habitat, constitué d'arbres et arbustes. Nous avons d'ailleurs la chance de pouvoir observer cette espèce sur notre territoire. Préserver son habitat sur le long terme, c'est garantir la conservation de l'espèce !



Pie-grièche grise adulte



Pipistrelle

Depuis quelques années, les aides gouvernementales permettent une meilleure isolation des foyers français en faveur des économies d'énergie. Les bâtisses délabrées comme on peut en voir dans nos villages ne sont pourtant pas dépourvues de vie ! En effet, **ces bâtiments laissés à l'abandon sont parfois le refuge d'espèces protégées**.

La rénovation et la destruction de bâtiments sont les principales sources de menaces des espèces protégées (oiseaux et chauves-souris) qui profitent des aménagements humains. C'est le cas des oiseaux comme le *martinet noir*, les *hirondelles rustiques/de fenêtre* ou encore des *choucas des tours*, et des chauves-souris comme la *pipistrelle* ou encore la *noctule commune*. L'anticipation d'éventuels travaux en amont de leur réalisation est donc essentielle. **Afin de bien prendre en compte ces espèces, des diagnostics préliminaires sont indispensables pour déceler des indices de présences et/ou une présence avérée.** Pour ces projets impactants, il faudra donc veiller à utiliser la séquence **ERC** : Eviter les atteintes à l'environnement, Réduire les atteintes qui n'ont pu être évitées et les Compenser s'il y a un impact résiduel notable.

Rencontre avec... le service finances

Vous vous demandez qui se cache derrière ce service ?!

Daniel GARCIN

Vice-Président en charge des Finances



Je sais pouvoir compter sur une équipe motivée, soudée, et compétente au service de notre collectivité. Si l'on devait citer les qualités indispensables pour effectuer cette mission : rigueur et précision... J'oubliais, mieux vaut aimer les chiffres !

Le service Finances traite les décisions financières prises par les délégués lors des Conseils Communautaires. Nos **3 agents et le vice-président référent veillent ainsi à équilibrer les budgets** en élaborant des stratégies financières pour optimiser au mieux les ressources fiscales.

Les missions quotidiennes de nos 3 compères sont variées puisqu'elles doivent procéder au règlement des factures, à la demande et à l'encaissement des subventions ou encore à la facturation des différents services rendus à la population. Le service est en relation permanente avec la **Perception** qui joue le rôle de comptable pour la collectivité. Il prépare les budgets en concertation avec tous les services et vice-présidents de la Communauté de Communes. Aussi, une **commission finances** qui se réunit deux fois par an est tenue informée de l'état des comptes et elle associée à la préparation du budget.

Adeline TINCHANT
Comptable

Sandra RAVON

Responsable du service

Priscilla CHOLEZ
Assistante Comptable



BAC+2 Gestion
1/5 du temps assistante comptable
4/5 du temps gestionnaire des marchés publics
Dans l'administratif depuis 2019, auparavant agent d'accueil et secrétaire du pôle de Lamarche
Des passions : danse, tai chi, relaxation en forêt
Un mot : discrétion
Une citation : Rien ne sert de courir, il faut partir à point

BAC PRO Gestion Administration obtenu en 2018
Ayant effectué tous mes stages au sein de la Communauté de Communes j'ai eu l'opportunité d'intégrer le service finances en 2019
Une passion : moto

BTS Mécanique et Automatismes Industriels, auparavant Référente RSA. Travaille depuis 2006 à la Communauté de Communes
Une passion : bricolage
Un mot : rigueur
Une citation : La suprême récompense du travail n'est pas ce qu'il vous permet de gagner, mais ce qu'il vous permet de devenir.

Nous saluons leur investissement !

Bienvenue à Jean-Christian WATTEL • Animateur politique culturelle et vie associative



Jean-Christian WATTEL est né le 13 mars 1970 en Picardie. Il a grandi sur l'exploitation agricole que son père gérait et, à 18 ans, est parti faire ses études en Lorraine au Lycée Agricole de Metz Courcelles Chaussy. Il y acquiert un BTS et y rencontre une jeune et belle étudiante vosgienne qui deviendra sa femme quelques années plus tard.

Remplaçant son père retraité, Jean-Christian devient, à 22 ans, gérant de l'exploitation sur laquelle il a grandi. Pendant 29 années, il y développe différents ateliers permettant l'embauche de son épouse et d'y voir grandir à leur tour leurs deux garçons. En février 2021, l'exploitation est

vendue par ses propriétaires et d'un commun accord le couple signe une rupture conventionnelle avec leur employeur. Bénéficiant d'une maison de fonction sur l'exploitation, le duo quitte les lieux et part vivre dans la maison familiale secondaire de Norroy-sur-Vair, dans les Vosges. Après une année à enchaîner les petits boulots intérimaires, Jean-Christian postule à la Communauté de Communes où il est **recruté et embauché depuis le 21 février 2022 en tant qu'animateur de la politique culturelle et associative du territoire**. L'organisation de nombreuses manifestations artistiques et culturelles sur son ancien lieu de vie, l'accueil de compagnies de théâtre en résidence et la connaissance du monde associatif y sont probablement pour quelque chose.

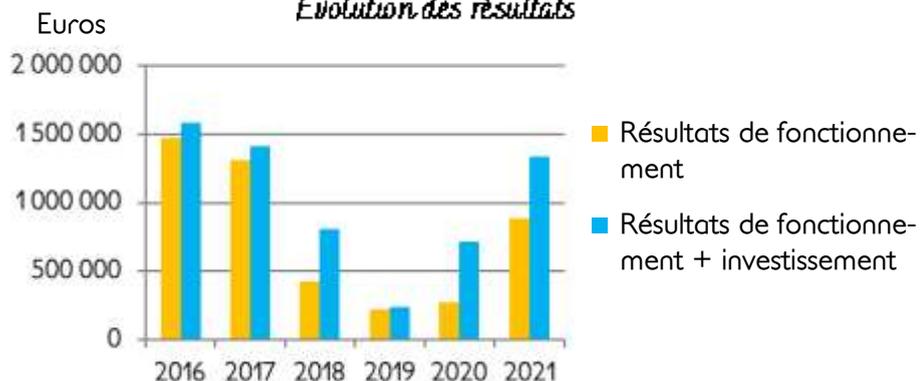
Contact

03.29.09.43.16 • jcwattel@vosgescotesudouest.fr

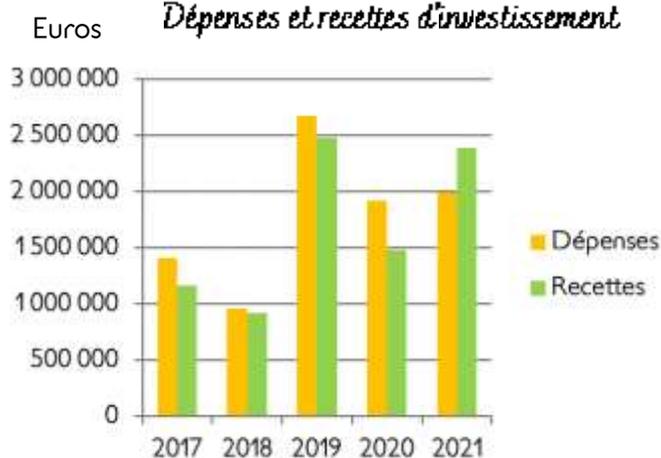
Situation financière de notre collectivité

Après un exercice 2020 qui avait marqué le **redressement de notre situation financière**, l'année 2021 l'a confirmé. En témoignent l'amélioration de notre trésorerie (nous n'avons plus recours à notre autorisation de découvert) et la reconstitution de nos résultats comptables qui se rapprochent de leur niveau avant regroupement des intercommunalités en 2017.

Evolution des résultats



Dépenses et recettes d'investissement



Les **investissements** se sont poursuivis à rythme soutenu dans des domaines très variés :

- Déploiement de la Fibre optique
- Amélioration de l'habitat
- Travaux dans les 14 écoles
- Fin des travaux de la crèche de Monthureux-sur-Saône
- Démarrage d'un Plan Local d'Urbanisme
- Poursuite du dispositif « Ruines Tour » (devenir des ruines dans les villages, en partenariat avec l'EPFGE Etablissement Public Foncier du Grand Est)
- Réalisation d'un kiosque paysager au verger conservatoire de Isches

Seront soumis au vote du prochain budget les projets suivants

Transformation de l'**ancien hôtel de la gare** à Darney

Déménagement du **siège social** de la communauté de communes dans l'ancien collège de Darney

Définition d'un **projet de territoire**

Travaux dans les **14 écoles et les 4 crèches** et divers bâtiments

Démarrage d'une **OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour un cycle de 3 ans

Poursuite du **Plan Local d'Urbanisme**

Réfection du **gymnase** de Lamarche

Construction d'une **serre pédagogique** à l'Arboretum de Isches (dans le cadre du projet Forêt d'Exception FODEX)

Projet **Anim'Ados** (sorties proposées aux adolescents de notre territoire)

Raccordement à la **fibre** dans les locaux occupés par la communauté de communes

Acquisition de **matériels divers** pour les services techniques

Acquisition de **matériel d'animation culturelle**

Réfection de la **voie d'escalade** au pont Total

Soutien à l'**office de tourisme**

Réfection et aménagement de **sentiers pédestres**

Réflexion sur un programme de **sentiers équestres**

Achat de **2 véhicules** pour la régie transport

Le saviez-vous ?

Le printemps est là ! La nature s'éveille et les oiseaux chantent en cette période de reproduction. Pourtant, **l'arrivée du printemps signifie aussi qu'il est temps d'arrêter de nourrir les oiseaux des jardins.**

En effet, il est important d'arrêter de les nourrir car les lipides des graines ou des boules de graisse ne sont pas adaptés aux futurs poussins qui doivent être nourris exclusivement de protéines (insectes, ver de terre...). De nombreuses espèces deviennent ainsi insectivores à cette période.

Un nourrissage permanent peut aussi avoir des conséquences néfastes sur nos amis à plumes. En effet, la



concentration d'oiseaux autour des points de nourrissage augmente les risques de transmission de maladies et le taux de prédation des animaux sauvages ou domestiques. Le sevrage doit se faire progressivement en réduisant petit à petit la quantité de nourriture, afin de stopper tout nourrissage au bout de 7 à 10 jours.

En revanche, vous pouvez mettre de l'eau à disposition de la faune sauvage toute l'année. Mais attention ! Tout comme les mangeoires, il vous faudra veiller à garder les abreuvoirs propres et à changer l'eau toutes les semaines.

Certaines **baies** se trouvant dans les haies champêtres sont toxiques pour nous, mais sont **sans danger pour les oiseaux qui vont les consommer !**



Les **haies** peuvent accueillir tout un cortège de faune, pouvant être des **alliés du jardinier**. Pensez à en planter à proximité de vos potagers !

Expo photo aux 4 Mares, Attigny



Tout l'été, l'exposition « **Bain de photos aux 4 Mares** » vous permettra de découvrir **50 clichés grandeur nature** tout au long d'un parcours en forêt accessible à tous, au coeur d'un écrin d'exception !

Partez à la rencontre de 3 photographes : Ghislain SIMARD et sa collection *Flying Flowers*, Eric TOURNERET et ses clichés *Les routes du miel* et Stéphane HETTE et son exposition *Art of Butterfly*.

Accès : à la sortie d'Attigny en direction de Claudon, prenez le chemin à gauche en suivant les indications « Sentier des 4 Mares ».

Accès libre et gratuit.

Géocaching

Connaissez-vous le géocaching ? L'idée est de rechercher, dans la nature, de **petites boîtes cachées** par des particuliers. Découverte de l'histoire et du patrimoine garantie !



Retrouvez les caches posées par l'Office de Tourisme sur le site internet : www.tourisme-vosgescotesudouest.fr

Et toutes les caches en France et à l'étranger : www.geocaching.com

Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest

DARNEY 03.29.09.43.16 • LAMARCHE 03.29.09.43.43 • MONTHUREUX-SUR-SAÔNE 03.29.07.57.84

Bulletin intercommunal

Tirage : 7100 ex. • Imprimeur : L'Atelier de la communication • Parution : Avril 2022 • Directeur de la publication : A. Roussel • Conception : S. Binckly
Comité de Communication / Rédaction : P. Sylvestre, C. Thiébaud-Gaudé, S. Binckly, A. Brisbare, E. Laurent, C. Reis De Barros, E. Roux.
Ont participé en plus à la rédaction : P. Champagne, L. Fuhrmann, D. Garcin, J. Grandclair, A. Martin.

Imprimé sur du papier recyclé